

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 174)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 215

présenté par
M. Colas-Roy

à l'amendement n° 42 de M. Pancher

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 2 :

« En vue de leur utilisation pour d'autres usages du sous-sol, les installations d'exploration ou d'exploitation peuvent être converties ou cédées par l'explorateur ou l'exploitant à d'autres personnes publiques ou privées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.